

Nancy ce 22 juillet 1906

Bon bien cher ami,

À la hâte et au milieu de nos  
concessions de fin d'année je réponds  
à votre mot reçu ce matin.

Bon père n'est plus à Paris,  
mais au Creusot — comme tous les  
ans d'ailleurs — depuis le commencement  
du Mai. Il est vrai qu'il doit  
quelquefois passer à Paris mais  
toujours en connaît. Je ne sais  
pas d'ailleurs qui il doive s'y  
rendre nécessairement.

Il me parle donc plus ouï

que votre élève s'adresses d'abord à M. Saint-Girons, soit chez lui, 63 bis rue de Tarcenne, soit plutôt à la Maison de la 2<sup>e</sup> Schneider, 22, rue d'Angoulême à Saint-Girons a son bureau et ses documents. On doit l'y remonter à peu près tous les jours de 9 h à 11 h ½ et de 2 à 7 h. M. Saint-Girons connaît certainement mieux que quiconque la question dont il s'agit, puisqu'il a été longtemps chargé de tout ce qui concerne le personnel des usines.

S'il y a lieu, votre candidat pourra facilement me montrer qu'avec il sera réinstallé à

Paris, c'est-à-dire vers le premier juillet de Novembre au plus tard. Il suffira de me rappeler la chose à ce moment. Nous nous sommes réservés aux programmes de droit civil à chaque réflexion. On n'a même plus osé parler dans l'aristocratie de la liberté de professeur. C'est tellement dérisoire ! je ne demande qu'un cas nos représentants au Conseil supérieur ont fait de nos décrets de leurs belles promesses, et surtout de l'entière application de la liberté d'enseigner. Mais, j'avoue que la question pourrait être reprise par une autre voie plus large si l'on arrivait à faire accepter

au bien des projets de réforme de la  
licencie, proposés jusqu' alors et qui  
étaient vainement à résoudre la  
quadrature du cercle le système  
des certificats. Ce ne devait, ce  
matin, que Tonloue venait d'étudier  
la question et qu'Hamon avait mis  
sur pied un projet en ce sens. Je ne  
connaissais pas ce projet : mais j'ai toujours  
persuadé que l'idée, qu'il met en œuvre,  
pourrait sans aucun danger de soupçon  
être proposée et d'adjudiquée à notre assignation.

Mes opinions pouvoient partiellement faire le  
dogme de l'ameuré pocharde. Je vis l'heure  
plus précoce, quand le devoir sera pris  
toujours véritablement voté

F. Gauz

7<sup>me</sup>



Monsieur R. Léclercq.

14 rue Saint-Guillaume

Paris

